

Bureau Syndical du 13 décembre 2022

DELIBERATION N° 2022-12-091

Demande de subvention pour la mise en œuvre d'actions destinées à renforcer l'accompagnement au changement lié à la transition écologique

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix heures, le Bureau
27			Syndical convoqué le 5 décembre 2022 par le Président, s'est réuni
En exercice	Présents	Votants	dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous
			la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de
26	16	18	séance.
			Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance.
			Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.

Présents:

GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédérik, MAURIZI Pancrace, BONARDI Jean-Paul

Pouvoirs:

MARIOTTI Marie-Thérèse donne procuration à GIANNI Don-Georges, POZZO DI BORGO Louis donne procuration à SAVELLI Pierre

Absents

MATTEI Jean-François, MARCHETTI François-Marie, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGRI Leslie, CICCADA Vincent, GUIDONI Pierre

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 19/12/2022 et de la publication de l'acte le: 19/12/2022

Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint /

DELIBERATION N° 2022-12-091

Demande de subvention pour la mise en œuvre d'actions destinées à renforcer l'accompagnement au changement lié à la transition écologique

Monsieur le Président expose,

Le SYVADEC mène depuis sa création un grand nombre d'actions de prévention pour le compte et à la demande de ses intercommunalités membres : plan compostage, accompagnement pédagogique de tous les niveaux scolaires, communication régionale, réemploi, soutien à l'économie circulaire...

Ce portage régional par le SYVADEC permet de déployer de façon homogène dans toute la Corse des actions concrètes et efficaces de réduction de la production de déchets, tout en mutualisant les moyens et en optimisant les coûts. Les résultats sont probants : le tri a été multiplié par 8 depuis 2007 et la production de déchets a baissé de 7 % depuis 2010.

Toutefois, face à l'urgence climatique et aux derniers événements, il convient de renforcer significativement nos actions et d'accompagner au changement toutes les parties concernées : particuliers, services publics et professionnels.

Ce programme de sensibilisation globale vient compléter le plan d'actions technique du SYVADEC. Il se déploie sur 3 ans, entre 2023 et 2025.

- Nos enjeux :
- ancrer l'écologie dans la société insulaire : dans nos services publics, dans l'éducation de nos enfants, et dans nos modes de consommation ;
- réduire les impacts environnementaux de la production et de la gestion des déchets.
 - Nos objectifs :
- informer les citoyens des enjeux d'une consommation responsable ;
- réduire la production de déchets d'au moins 15 % d'ici 2030 ;
- développer le tri et le réemploi.

Nos actions porteront sur les volets suivants :

- promotion et encouragement au réemploi et à la réparation ;
- promotion et encouragement aux écogestes et la consommation éco-responsable (achat en vrac, achat local, seconde main...);
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et gestion des végétaux ;
- promotion et formation au compostage de proximité;
- suppression de la publicité non adressée (Expérimentation Oui Pub).

Pour l'ensemble des campagnes ainsi que le baromètre, le budget est estimé à 1 979 000 €.

Le co-financement envisagé auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse est de 70 %, soit 1.385.300 € ou à défaut le montant issu de l'application du taux maximum éligible, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du SYVADEC.

Il est demandé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement et d'autoriser le Président ou son représentant, à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou, à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération, auquel s'ajoute la TVA, étant financé sur fonds propres.

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20221213-2022-12-091-DE Date de télétransmission : 19/12/2022 Date de réception préfecture : 19/12/2022

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau

Considérant la nécessité d'obtenir le cofinancement de l'ADEME et de l'office de l'environnement pour ce type d'opération, le solde restant à la charge du Syvadec

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges Gianni, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Autorise le Président ou son représentant à solliciter ces subventions auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse à hauteur de 70% ou au meilleur taux possible, le solde y compris la TVA restant à la charge du SYVADEC,
- Autorise Monsieur le Président du Syvadec à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

EFFERIOR FRANCIES

CORSE

Pour extrait certifié conforme, Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20221213-2022-12-091-DE Date de télétransmission : 19/12/2022 Date de réception préfecture : 19/12/2022